



Centre de la petite enfance
La Peluche

Planification stratégique
2014-2016

1. NOTRE MISSION

La mission du CPE La Peluche est d'assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans, de la naissance à son entrée à l'école et ce, tout en favorisant leurs apprentissages ainsi que leurs habiletés sociales. Notre philosophie pédagogique vise le développement global de l'enfant.

2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

La planification stratégique du CPE permet de définir des orientations, des buts à atteindre afin d'assurer l'amélioration constante de la qualité des services offerts aux enfants et à leur famille. Définir des objectifs favorise le maintien et le développement des différents volets de la corporation.

3. OBJECTIFS

Les objectifs visés permettent de nous projeter dans l'avenir à moyen terme. Que voulons-nous développer ? Que souhaitons-nous offrir ? Que voulons-nous apprendre afin de développer nos compétences ? Etc. La planification stratégique du CPE s'étale sur deux ans, soit de 2014 à 2016. Quatre volets sont plus spécifiquement visés et pour lesquels nous avons élaboré un plan d'action.

3.1 VOLET : GOUVERNANCE

La gouvernance du CPE est assurée par le conseil d'administration, qui détermine les orientations générales de la corporation, prend des décisions concernant tous les volets, donne son appui aux projets, accorde des budgets spéciaux, etc. et ce, en étroite collaboration avec la directrice générale.

3.1 A- Construire un deuxième établissement de 80 places à Sainte-Anne-de-Beaupré.

- Suivre les étapes prescrites par le Ministère
- Développer les partenariats prévus et signés
- Planifier le budget de deux (2) installations
- Mettre à jour les politiques et procédures
- Évaluer les besoins de la main-d'œuvre
- Procéder à l'embauche du personnel
- Etc.

3.1 B- S'assurer la mise en œuvre et de la réalisation de la planification stratégique 2014-2016.

- S'assurer des suivis
- Apporter son appui
- Prendre des décisions
- Etc.

3.1 C- Adopter et/ou mettre à jour des politiques et des procédures

- Politique et procédures dans les situations d'urgences
- Politique, procédures et contrôles à l'égard de la saine gestion financière du CPE
- Etc.

3.2 VOLET : LES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Les ressources humaines, financières et matérielles de la corporation sont confiées à la directrice générale qui, en collaboration avec l'adjointe administrative du CPE, en assure la saine gestion. Le conseil d'administration du CPE doit s'assurer que les fonds publics sont gérés avec rigueur et diligence, dans le respect du budget annuel.

3.2 A- Favoriser le développement des compétences du personnel et optimiser leurs connaissances.

- Offrir de la formation de groupe et/ou individuelle
- Organiser des réunions d'équipe et des ateliers exploratoires
- Libérer certains membres du personnel afin de participer à des rencontres au RCPE (conseillère pédagogique et responsable à l'alimentation)
- Mettre à la disposition du personnel des ressources didactiques
- Favoriser l'auto-évaluation constructive
- Favoriser la participation à différents comités internes
- Etc.

3.2 B- Assurer l'équilibre budgétaire.

- S'assurer de maintenir son taux d'occupation le plus près possible du 100%
- Anticiper les revenus et les dépenses
- Faire une saine gestion des fonds publics
- Informer mensuellement le conseil d'administration de l'état des finances du CPE
- Respecter la politique de Gestion financière du CPE
- Etc.

3.2 C- Assurer la pérennité des ressources matérielles du CPE.

- Procéder à l'inspection du bâtiment afin de planifier les dépenses d'entretiens préventifs
- Évaluer et mettre à jour le matériel informatique, bureautique, domestique, etc.
- Entretien et/ou remplacer le mobilier lorsque nécessaire
- Changer les comptoirs de la cuisine
- Etc.

3.2 D- Favoriser la pérennité des ressources.

- Prévoir des procéduriers en cas d'absence prolongée d'un membre du personnel administratif (adjointe administrative et directrice générale)
- Assurer la relève et anticiper la pénurie de main-d'œuvre
- Faire du démarchage afin de recruter du personnel occasionnel qualifié, expérimenté et compétent

3.3 VOLET : PÉDAGOGIE

Grâce à ses compétences et à son expertise, le personnel éducateur guide les jeux des enfants et recueille, en les observant, des renseignements essentiels pour les accompagner dans leurs activités. Il met à leur disposition ce dont ils ont besoin pour se livrer à des jeux de toutes sortes et convenant aux goûts et aux possibilités de chacun. Il soutient les enfants et les encourage tout au long de la journée, dans les jeux auxquels ceux-ci s'adonnent depuis toujours comme dans les nouveaux jeux qu'ils imaginent, et guide indirectement les acquis qu'un enfant tire d'une situation dans laquelle il s'est lui-même engagé.

3.3 A- Améliorer nos habiletés à observer les enfants et à planifier nos activités en fonction de leurs intérêts.

- Offrir à l'ensemble des éducatrices une formation adaptée, en continuité avec celle offerte en 2013
- Développer et/ou adapter nos outils d'observations et de planifications
- Informer les parents de nos pratiques
- Etc.

3.4 VOLET : LES PARTENARIATS

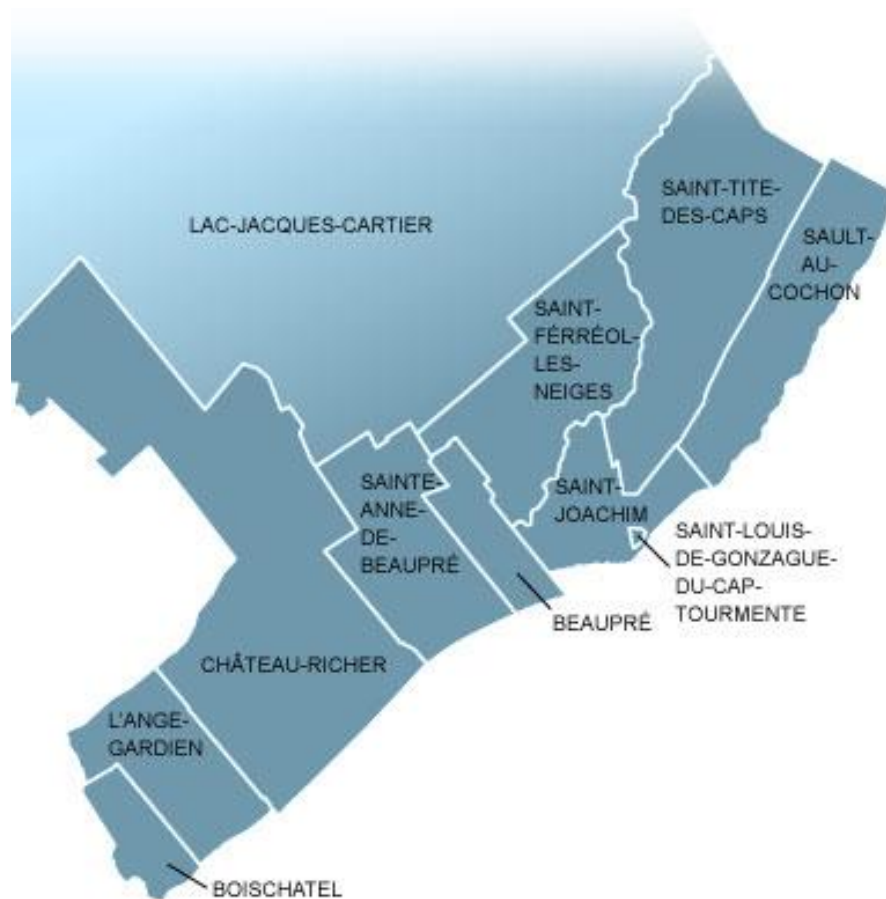
Le CPE fait partie de différents regroupements locaux et régionaux, dont les missions sont variées, mais pour lesquels les objectifs visés convergent vers ceux de la corporation. Notamment, certaines collaborations favoriseront le développement d'un volet visant le soutien aux familles.

3.4 A- Développer et maintenir la collaboration avec nos différents partenaires

- Côte-à-Côte en action
- La CDC de la Côte-de-Beaupré
- Les services mains d'œuvre l'appui
- Les ressources familiales Côte-de-Beaupré
- Les municipalités et la MRC
- Regroupement des Centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches
- Association Québécoise des Centres de la petite enfance
- Etc.

3.4 B- Collaborer au développement et à l'implantation, sur la Côte-de-Beaupré, de différents programmes destinés aux familles.

- Informer les parents des différents programmes, destinés aux familles, qui sont actuellement en démarche d'implantation, soit : **Avenir d'enfants** et **Triple P**
- Participer aux rencontres initiées par les organismes soutenant les programmes
- Participer aux sous-comités formés par les partenaires
- Favoriser l'implication des familles
- Etc.





AVENIR D'ENFANTS

Est une organisation à but non lucratif qui offre du soutien à des communautés locales situées partout au Québec. **AVENIR D'ENFANTS** appuie également des projets qui soutiennent le transfert et l'appropriation des connaissances. Le soutien d'**AVENIR D'ENFANTS** vise à assurer le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins, vivant en situation de pauvreté, afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie.

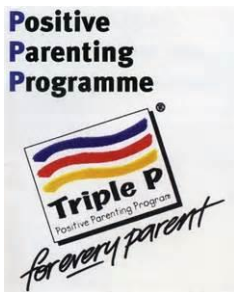
AVENIR D'ENFANTS est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon, concrétisé le 30 septembre 2009 par l'entrée en vigueur de la Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants.

L'organisation consacrera 400 millions de dollars sur une période de 10 ans à la réalisation d'activités, de projets et d'initiatives qui contribueront au développement des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté.

AVENIR D'ENFANTS sur la Côte-de-Beaupré...

Au printemps 2014, Côte-à-Côte en action a réuni ses partenaires engagés auprès de la petite enfance afin de présenter le projet et valider l'intérêt de ceux-ci à développer le programme sur le territoire. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons manifesté notre volonté et offert notre collaboration. C'est ainsi qu'est né le comité d'implantation, chapeauté par une ressource de Côte-à-Côte en action qui souhaite maintenant constituer un comité "**Voix des parents**" dont les objectifs sont de :

- Permettre aux parents de découvrir et de bâtir une vision d'une communauté qui favorise le développement et le bien-être des jeunes enfants et des familles.
- Faciliter, dans une communauté, la communication et la compréhension mutuelle entre les parents et les partenaires travaillant dans le domaine de la petite enfance.
- Impliquer des parents à titre d'acteurs de la mobilisation et leur permettre de contribuer aux décisions qui les concernent, eux et leurs enfants.



Triple P

Le Programme de Pratiques Parentales Positives

Le programme de pratiques parentales positives Triple P est une méthode utile et pratique pour aider les parents à élever leurs enfants en mettant l'accent sur les éléments positifs. Le programme Triple P prend appui sur des relations solides et enrichissantes, une bonne communication et une attention positive afin d'aider les enfants à se développer. Il contribue à créer un cadre familial prévisible qui offre amour et soutien aux enfants. Le programme suggère des petits changements faciles à mettre en œuvre qui font une grande différence pour les parents, les enfants et les familles. Il a fait la preuve de sa grande efficacité en ce qui concerne le développement de bonnes attitudes et de bons comportements.

Le programme est actuellement implanté dans plusieurs provinces Canadienne. La Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance de l'université Laval, en collaboration avec le CSSS d'Orléans, souhaite implanter un projet pilote Triple P sur notre territoire. Seules deux régions au Québec ont été ciblées pour participer à ce programme.

À titre de partenaire invité, la directrice du CPE a participé à plusieurs rencontres avec les responsables du projet pilote, ainsi qu'à un forum sur la prévention de la maltraitance.

Le CPE se sent particulièrement concerné par le soutien pouvant être offert aux parents, qu'ils soient utilisateurs de nos services ou non, puisque le programme Triple P vise à aider les parents dans leurs interventions auprès de leur enfant afin que celles-ci soient positives et porteuses de sens pour l'enfant.

Actuellement, le CPE est en réflexion sur son implication à long terme dans ce projet, notamment, puisqu'il implique une contribution financière récurrente et que les bases du projet sont encore à définir avec les différents partenaires.